

Site Natura 2000 des "PELOUSES CALCAIRES DU GÂTINAIS"

Réunion du Comité de Pilotage du 19 octobre 2012

Sur invitation du Sous-Préfet d'Etampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des « Pelouses Calcaires du Gâtinais » s'est réuni en sous-préfecture le 19 octobre 2012.

Etaient présents :

Monsieur Ghyslain CHATEL, Sous-préfet d'Etampes et **président de séance**
Madame Pauline CARRAÏ, vice-présidente de NaturEssonne
Monsieur Gabriel DA COSTA, Conservatoire des E.N.S. au Conseil Général de l'Essonne
Monsieur Alexandre EMERIT, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
Monsieur Jean-Philippe FALETIC, Conservatoire des E.N.S. au Conseil Général de l'Essonne
Monsieur Christian GUERTON, maire de Puiset-le-Marais
Monsieur Samuel HERBLOT, Chambre d'Agriculture Interdépartementale
Madame Patricia MICHEL, Direction Départementale des Territoires
Madame Marlène MOITY, animatrice NaturEssonne
Monsieur Gilles NAUDET, Pro Natura Ile-de-France
Monsieur Olivier PATRIMONIO, D.R.I.E.E. Ile-de-France
Monsieur François-Xavier SAINTONGE, chef de bureau à la Direction Départementale des Territoires
Madame Maryvonne SIEBENALER, secrétaire générale de la Sous-préfecture d'Etampes
Madame Corinne SIMON, Sous-préfecture d'Etampes
Madame Solène SOULAS, animatrice NaturEssonne



M. CHATEL ouvre la séance, se présente et demande un tour de table pour faire connaissance avec les membres du comité de pilotage. Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. le bilan de l'animation sur la période 2011-2012,
2. l'actualisation du Document d'Objectifs,
3. les chantiers nature prévus pour l'hiver 2012,
4. le renouvellement de la convention d'animation du site.

Bilan de l'animation 2011 - 2012

Mme SOULAS présente l'animation réalisée sur les pelouses calcaires ; elle évoque tout d'abord les contrats signés sur le site : le contrat PRO NATURA qui vient de se terminer et a permis la restauration de 0,86 ha de pelouses, les deux contrats de la SCEA DU PARC (M. DEQUEANT) pour la réouverture et l'entretien de 23 hectares de pelouses au total. Vous retrouverez le détail de la présentation réalisée par Mme SOULAS dans le diaporama joint à ce compte-rendu.

M. FALETIC prend ensuite la parole pour présenter l'opération test de pâturage sur des parcelles propriété du Département, sur la commune de Puiset-le-Marais. Un troupeau de 120 brebis solognotes a été installé par le prestataire "Aube Trait Nature" et est gardienné par un berger et un chien. Il s'agissait dans un premier temps d'une opération d'ouverture d'accès, par la suite il est prévu une ouverture progressive sur les secteurs en cours de reboisement.

M. EMERIT lui demande quel est le coût de cette prestation et quel en a été l'impact.

M. FALETIC répond que cette prestation a coûté 7.000 € TTC tout compris (troupeau, clôtures, gardiennage). Le prochain contrat sera facturé 350 € par jour. En ce qui concerne le suivi, ils n'ont pas de programme précis, des relevés sont effectués au cours des tournées de surveillance, ce sont donc des données ponctuelles.

M. PATRIMONIO rappelle qu'il est important de transmettre à NaturEssonne toutes les informations relatives à la gestion du site et aux activités qui s'y déroulent.

M. CHATEL demande quel est l'intérêt d'une telle intervention si par la suite plus rien n'est fait pendant deux ans et que la végétation a repoussé.

M. FALETIC explique que garder le milieu ouvert ne suppose pas forcément une intervention annuelle ; le secteur sur lequel est réalisé le test de pâturage n'est peut-être pas assez important pour comparer avec le résultat d'une intervention mécanique. Ils envisagent d'ajouter des chèvres au troupeau de moutons, pour voir si elles s'attaquent à l'arbustif.

Pour finir, il annonce que 650 visiteurs sont venus sur le site depuis 2000, il s'agit de scolaires, d'associations et quatre chantiers nature ont été organisés.

Mme SOULAS évoque ensuite les différentes actions de communication : la nouvelle lettre d'information diffusée en août 2012, la mise en ligne depuis octobre 2012 de données sur les pelouses calcaires sur le site internet de NaturEssonne, le logiciel SUDOCO de suivi des documents d'objectifs, un mailing à tous les propriétaires d'un exemplaire de la charte, personnalisé avec la liste de leurs propres parcelles et accompagné d'un courrier du préfet et d'une plaquette de présentation. Cinq retours positifs à ces envois : un propriétaire a souscrit à la charte, deux autres souhaitent signer la charte et deux personnes souhaitent vendre leurs parcelles à Pro Natura. Les mairies et le Conseil Général sont régulièrement sollicités pour signer la charte.

Mme SOULAS aborde les problèmes de dégradation rencontrés sur les sites, le plus récurrent étant la circulation de véhicules à moteur ; elle signale la présence d'une voiture brûlée à Gironville-sur-Essonne, retirée par la gendarmerie.

M. HERBLOT parle également de manifestations et de rave-party qui sont organisées sur les sites et demande comment s'y opposer.

M. SAINTONGE souligne que la présence des propriétaires est importante pour exercer une surveillance et peut éviter un certain nombre de dégradations.

Actualisation du Document d'Objectifs

Mme SOULAS rappelle que les membres du comité de pilotage ont reçu les fiches actions - nouvelles ou actualisées - avec leur convocation. Une mise à jour de l'ensemble des fiches actions a été faite pour intégrer les nouveaux codes actions du P.D.R.H. et suivre les dispositions de la nouvelle circulaire Natura 2000 du 27 avril 2012.

Mme SOULAS pointe des modifications spécifiques sur les cahiers des charges :

↳ Paragraphe plus détaillé sur l'évaluation des incidences Natura 2000

↳ Ajout d'un paragraphe sur la prise en compte des objectifs de gestion des sites dans les documents d'urbanisme des communes, notamment la cohérence avec les zonages urbanisme.

M. EMERIT souhaite faire une remarque sur les espaces boisés classés : les communes sont peu enclines à lever cette protection.

M. NAUDET répond que si lors de la réouverture d'un milieu, on laisse un certain nombre d'arbres susceptibles d'ensemencer le terrain, ce n'est plus un défrichage mais une coupe. Le chêne par exemple, repousse facilement.

M. SAINTONGE explique que l'on ne peut pas d'un côté financer la réouverture d'un milieu et ensuite verbaliser pour défrichage.

✓ Validation de ces paragraphes par le comité de pilotage.

↳ Action 2 "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts : coupe d'éclaircie de pré-bois" : proposition de modification du diamètre des arbres et passer de 20 cm à 50 cm pour permettre la valorisation des produits de coupe (par exemple par la filière de chauffage bois).

Mme SIEBENALER propose de retirer purement et simplement la mention de diamètre.

✓ Validation de cette modification par le comité de pilotage.

↳ Action 7 "Gestion pastorale d'entretien..." :

* proposition d'extension de la période d'intervention, actuellement du 15 Juin au 15 septembre --> prolonger jusqu'au 15 novembre ; cela permettrait notamment aux E.N.S. d'intervenir sur Puiset-le-Marais.

M. HERBLOT attire l'attention sur la période de chasse et la présence de chiens.

Une convention a été signée avec la société de chasse de Puiset-le-Marais pour quelques dates de chasse dans l'année.

M. SAINTONGE confirme qu'il faudra régler ces situations au cas par cas.

M. EMERIT ajoute que ces interventions se font en accord avec les sociétés de chasse locales.

✓ Validation de cette modification par le comité de pilotage.

* proposition de suppression de la disposition particulière concernant le brûlage pastoral

M. GUERTON se déclare ennuyé par cette possibilité dérogatoire de brûler : si ses administrés voient les agents communaux s'autoriser à brûler à l'air libre alors que c'est interdit, il craint les réactions. Il préfère que ce soit supprimé.

✓ Validation de cette suppression par le comité de pilotage.

↳ Deux nouvelles fiches action sont insérées dans le cahier des charges :

Action 8 "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès"

Action 9 "Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact"

M. HERBLOT demande si ces nouvelles mesures ne gêneront pas l'exploitation agricole.

Mme SOULAS répond par la négative, les propriétaires et agriculteurs auront la clé des barrières.

M. GUERTON indique que la commune a envisagé la pose de barrières, les agriculteurs ont alors demandé à ce qu'une attention particulière soit portée à la largeur des barrières, pour le passage d'engins agricoles de large emprise.

✓ Validation de ces fiches par le comité de pilotage.

Mme SOULAS indique que si les membres de la commission souhaitent faire d'autres remarques, ils pourront les transmettre directement à NaturEssonne. La réactualisation du document sera ensuite faite, d'ici la fin décembre 2012.

M. SAINTONGE salue le travail de qualité réalisé par NaturEssonne.

M. NAUDET propose d'annexer au document d'objectifs une sorte de cahier de suivi, avec le rapport des travaux réalisés sur chaque secteur du site, afin d'en garder la mémoire (trace historique et cartographie des travaux).

✓ Accord du comité de pilotage sur cette proposition.

Perspectives d'animation pour 2013

NaturEssonne a été renouvelée dans sa mission d'animation pour une nouvelle période de trois ans.

Les actions d'animation concernent notamment :

- * un projet de pose de panneaux de signalisation, dont Mme SOULAS présente la maquette,
- * des actions de sensibilisation de la population locale,
- * des actions de gestion : délimitation d'exclos, action concertée avec le Conseil Général sur Puiset-le-Marais, valorisation des produits de coupe de bois,
- * quatre chantiers nature, soit avec les élèves du lycée horticole, soit avec les bénévoles de NaturEssonne.

M. EMERIT aimerait que la méthode de suivi floristique employée par NaturEssonne soit transmise à ses services.

Mme SOULAS indique que le Muséum a mis en place une nouvelle méthode de suivi qu'ils vont tenter d'appliquer. Au préalable, les animatrices se rendront sur le site avec M. Alain FONTAINE pour réaliser un état des lieux.

M. EMERIT pense qu'il serait intéressant de travailler en collaboration avec NaturEssonne, la DRIEE et le Muséum pour les inventaires faune - flore.

M. NAUDET estime qu'un suivi sur 5 ans est trop court, il faudrait l'étendre à 10 ou 20 ans.

M. CHATEL remercie les participants et lève la séance.



Le Sous-Préfet d'ETAMPES

Ghyslaine CHATEL